

Règlement du concours de nouvelles collaboratives The Root Book

Préambule

Le présent règlement a pour objet de fixer les termes et conditions de participation au concours de nouvelles collaboratives, organisé par l'association The Root Book (ci-après dénommée "l'Organisateur"), en respectant les droits de propriété intellectuelle des Participants, et en assurant la protection légale des organisateurs.

Article 1 : Organisateur et champ d'application

1.1. L'Organisateur du concours de nouvelles collaboratives est l'association The Root Book, dont le siège social est situé au 11 chemin des conquêtes, 34150 Aniane.

1.2. Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones, sans distinction d'âge, de nationalité ou de résidence, ci-après dénommés "les Participants".

1.3. La participation est gratuite.

Article 2 : Objet du concours et modalités de participation

2.1. Le concours a pour objet la création de trois nouvelles collaboratives, écrites en quatre parties, jusqu'à quatre auteurs différents. Les Participants sont invités à soumettre leurs textes selon le découpage et le calendrier présentés dans l'annonce du concours.

2.2. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Chaque Participant peut soumettre un texte pour chaque partie du concours. Un même auteur peut être sélectionné plusieurs fois, dans une ou plusieurs nouvelles.

Article 3 : Soumission des œuvres et garanties des Participants

3.1. Les textes doivent être soumis en format numérique sur la plateforme d'écriture collaborative The Root Book (therootbook.fr). Les œuvres doivent être inédites et libres de toute autre propriété que celle de leurs auteurs. Le genre de la nouvelle est libre.

3.2. En soumettant leurs œuvres, les Participants garantissent qu'ils en sont les auteurs et qu'ils disposent de tous les droits nécessaires pour participer au concours. Ils garantissent également l'Organisateur contre tout recours ou action qui pourrait être engagé à ce titre par tout tiers.

Article 4 : Format des textes et conditions de conformité

4.1. Chaque texte soumis doit respecter les contraintes de longueur suivantes : maximum 15.000 signes (espaces et signes de ponctuation inclus). Les textes doivent être écrits en langue française, avec une orthographe et une grammaire correctes.

4.2. Les textes ne respectant pas ces critères pourront être disqualifiés par l'Organisateur, à sa seule discrétion.

Article 5 : Évaluation et sélection des œuvres

5.1. Les textes seront évalués par un jury composé des membres fondateurs de l'association The

Root Book, de ses membres bienfaiteurs, et de membres d'honneurs, ci-après dénommés "le Jury".

5.2. Les critères suivants guideront le Jury dans la sélection des gagnants :

- a) La dynamique de collaboration entre les participants
- b) La profondeur et la pertinence du contenu en lien avec le genre et la thématique spécifiés
- c) La qualité de l'exécution technique
- d) La fraîcheur et l'innovation dans les propositions
- e) L'adhésion à l'univers narratif préétabli
- f) La continuité et l'alignement avec l'introduction de la nouvelle
- g) L'engagement sur la plateforme favorisant l'interaction et la contribution de la communauté

5.3. Pour les nouvelles collaboratives, la cohérence avec le début de la nouvelle et les parties précédentes rédigées par d'autres auteurs sera également prise en compte.

5.4. En cas de qualité équivalente entre plusieurs textes, les votes de la communauté The Root Book pourront être pris en compte pour départager les participants.

5.5. Les décisions du Jury sont irrévocables et ne sont pas sujettes à contestation ou réclamation de la part des Participants.

Article 6 : Participation

6.1. La participation au concours est ouverte à toute personne physique âgée de 16 ans révolus à la date du début du concours, disposant d'un accès à internet et d'une adresse électronique (email) valide.

6.2. Les participants doivent soumettre leurs œuvres en suivant les instructions décrites à l'article 3 du présent règlement.

- 6.3. Chaque participant peut soumettre autant de nouvelles qu'il le souhaite.
- 6.4. Un.e auteur.e peut être sélectionné.e plusieurs fois, pour une ou plusieurs nouvelles.
- 6.5. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 7 : Annonce des résultats

- 7.1. Les résultats du concours seront annoncés dans le mois suivant la date de clôture de chaque partie sur le blog de The Root Book (therootbook.fr/blog/) et par mail.
- 7.2. Les lauréats seront informés par mail de leur sélection et des modalités de leur récompense.

Article 8 : Prix et exploitation des œuvres

- 8.1. Les auteurs sélectionnés verront leurs textes publiés dans un recueil de nouvelles édité par l'association The Root Book en décembre 2024. Chaque auteur sélectionné recevra un exemplaire du recueil. Envoi pris en charge en France Métropolitaine.
- 8.2. Le recueil sera vendu de manière non-lucrative, au profit de l'association The Root Book, afin de pouvoir organiser d'autres concours autour de l'écriture collaborative.

Article 9 : Droits d'auteur et cession de droits

- 9.1. En participant au concours, les auteurs sélectionnés acceptent de céder à l'association The Root Book, à titre gracieux, les droits de reproduction, de représentation et d'exploitation de leurs œuvres sur tous supports présents et à venir, pour une durée de trente-sept mois (du 1er décembre 2024 au 31 décembre 2027).
- 9.2. À l'expiration de cette période, l'ensemble des droits cédés à l'association The Root Book reviendront automatiquement aux auteurs.
- 9.3. Dans le cas où les auteurs souhaiteraient renégocier les termes de la cession des droits avant l'échéance prévue, ils sont invités à contacter l'association The Root Book. Une discussion ouverte sera engagée pour évaluer la possibilité d'un retour anticipé des droits, dans le respect des intérêts de toutes les parties concernées.
- 9.4. Les organisateurs s'engagent formellement à attribuer correctement chaque œuvre à son auteur, en utilisant les noms réels ou les pseudonymes selon la préférence de l'auteur, lors de toute utilisation de leurs travaux.
- 9.5. Chaque auteur se verra attribuer une partie dédiée dans le recueil. Cet espace pourra être utilisé pour se présenter, mettre en avant ses autres œuvres, ou partager des liens pertinents.

Article 10 : Propriété intellectuelle

10.1. Les œuvres soumises dans le cadre du concours restent la propriété exclusive de leurs auteurs.

10.2. La participation à ce concours implique l'octroi à l'Organisateur d'un droit non exclusif de reproduction, de représentation et de modification des œuvres soumises, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trente-sept mois, à partir de décembre 2024.

Article 11 : Données personnelles et protection de la vie privée

11.1. Les informations recueillies lors de l'inscription et de la soumission des œuvres sont nécessaires à la gestion du concours.

11.2. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les Participants peuvent envoyer une demande à l'adresse électronique suivante : information.the.root.book@gmail.com

Article 12 : Responsabilité de l'Organisateur

12.1. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnements techniques, d'irrégularités ou de défaillances lors de la soumission des œuvres ou du déroulement du concours.

12.2. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications, d'annuler ou de reporter le concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

12.3. La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des prix effectivement et valablement gagnés.

12.4. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

12.5. Compte tenu de la nature collaborative des nouvelles, les organisateurs du concours se réservent le droit d'intervenir en cas d'absence de continuité dans l'histoire ou si une suite ne suit pas logiquement le récit. Cependant, à qualité équivalente, la contribution d'un participant sera toujours priorisée par rapport à celle d'un organisateur. Le texte d'un organisateur ne pourra être retenu que dans le cas où moins de dix propositions seraient soumises pour une partie spécifique de la nouvelle.

Article 13 : Acceptation du règlement

13.1. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans son intégralité.

13.2. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranché par l'Organisateur, dont les décisions seront sans appel.

Article 14 : Litiges et compétence juridictionnelle

14.1. Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les Participants sont invités à rechercher une solution amiable avec les organisateurs du concours.

14.2. À défaut d'accord amiable, les tribunaux français sont seuls compétents pour régler tout litige relatif au concours, à l'exclusion de tout autre.

Article 15 : Informations et contact

15.1. Pour toute question relative au concours ou au présent règlement, les Participants peuvent envoyer un e-mail à information.the.root.book@gmail.com

Article 16 : Clause de non-renonciation

16.1. Le fait pour l'Organisateur de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses du présent règlement ne saurait valoir renonciation à l'exploitation de ladite clause.

Article 17 : Validité du règlement

17.1. Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles ou inopposables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article 18 : Modification du règlement

18.1. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours de concours, si les circonstances l'exigent. Toute modification sera communiquée aux Participants et sera effective dès sa publication sur la plateforme d'écriture collaborative The Root Book (therootbook.fr).

18.2. La participation au concours après la date de modification du règlement implique l'acceptation des modifications apportées.

18.3. Dans le cas où une telle modification porterait préjudice à un Participant déjà inscrit, ce dernier aurait la possibilité de se retirer du concours à partir de la date de la modification. Cependant, aucune responsabilité ne saurait être retenue contre l'Organisateur à cet égard.